



Débat public "La santé mentale : en parler, mieux comprendre"

Dans le cadre de la démocratie sanitaire, la Mutualité Française Centre, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre, organisent six débats publics sur le thème : "La santé mentale : en parler, mieux comprendre". Ces soirées auront lieu dans les villes chefs-lieux de la région Centre. En partenariat avec la Ville de Chartres, la soirée théâtre-débat aura lieu Lundi 24 novembre 2014 à 18h30 au cinéma « Les Enfants du Paradis », à Chartres.

Un sondage Ipsos pour FondaMental et Klesia (12 Juin 2014) montre que les Français se sentent majoritairement touchés par les maladies mentales mais leurs connaissances sur le sujet restent faibles. Les peurs et les idées reçues persistent, malgré une évolution légère des perceptions. Les Français expriment un besoin très fort d'information perçue comme une priorité pour améliorer la prise en charge et la prévention.

Un débat organisé dans le cadre de la démocratie sanitaire :

Dans le cadre de la démocratie sanitaire, l'ARS du Centre et la CRSA ont lancé en 2013 les débats publics afin d'accroître le rôle et l'implication des usagers et de leurs représentants, dans l'amélioration du système de santé.

La démocratie sanitaire vise à augmenter l'implication des personnes malades et de leur entourage dans le système de santé. La stratégie pédagogique de ces soirées repose sur l'implication des personnes malades ou de l'entourage, et des professionnels de santé dans la co-construction du projet. Par exemple, les troupes de théâtre en partie constituées d'acteurs ayant traversé la maladie psychique, ont pour but dans ces soirées de proposer une autre vision des personnes malades psychiquement. Le film, réalisé par une personne familiarisée avec le monde de la maladie psychique, a pour but, dans ces soirées de proposer une autre vision des personnes malades psychiquement. Celle de personnes capables de s'exprimer, de communiquer, de créer grâce un ensemble de compétences, compétences issues d'une expérience de vie extrêmement riche.

En 2014, la Mutualité Française Centre est missionnée par l'ARS Centre pour mettre en place les débats publics qui porteront sur le thème de la santé mentale.

Le service prévention et promotion de la santé de la Mutualité Française Centre répond depuis plusieurs années à des prestations sur mesure auprès de partenaires internes ou externes. Le service prévention et promotion de la santé est notamment promoteur des actions menées par l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) en Indre-et-Loire et en Loir-et-Cher dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM).

Les débats publics se répartiront en octobre et novembre 2014 dans les six chefs-lieux des départements de la Région Centre.

L'objectif de chaque soirée est de sensibiliser la population aux troubles psychiques, promouvoir la lutte contre la stigmatisation en santé mentale et contribuer à augmenter l'acceptabilité des personnes malades psychiques par la société. Elles associent les différents acteurs des secteurs mobilisés autour du champ de la santé mentale dont des personnes malades.

Contact presse :

Sarah RHARASSE - 02 54 70 59 94 - sarah.rharasse@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





La santé mentale : en parler, mieux comprendre

Selon l'OMS, « une personne en bonne santé mentale est une personne capable de s'adapter aux diverses situations de la vie, faites de frustrations et de joies, de moments difficiles à traverser ou de problèmes à résoudre ».

- **La souffrance psychique** est un état de mal-être qui n'est pas forcément révélateur d'une pathologie ou d'un trouble mental. C'est la mesure de son degré d'intensité, sa permanence et sa durée ainsi que ses conséquences qui peuvent conduire à la nécessité d'une prise en charge sanitaire.
- **Les troubles mentaux** sont plus ou moins sévères, de durée variable et peuvent entraîner une situation de handicap psychique. Ils relèvent d'une prise en charge médicale. Les pathologies mentales ou psychiatriques font référence à des classifications diagnostiques internationales correspondant à des ensembles de troubles mentaux (symptômes) et de critères spécifiques.

La souffrance psychique et les troubles mentaux ne sont pas des notions exclusives l'une de l'autre. Les « catégories » de santé mentale sont classées ainsi :

- **La souffrance psychique**, faisant référence à une détresse psychologique, avec des notions d'intensité et de durée ;
- **Les troubles mentaux**, décrits par la classification courantes des maladies ;
- **Les retentissements** des troubles et symptômes sont également à prendre en compte ;

La résultante peut être le **handicap psychique**, avec incapacité, désavantage social et dysfonctionnement social.

La prévention, en agissant sur les facteurs de risque déterminants de la santé mentale, est un des leviers d'amélioration de la santé mentale à tous les niveaux. Le rapport « *les risques pour la santé mentale : aperçu des vulnérabilités et des facteurs de risque* », document de base établi par le secrétariat de l'OMS, les définit ainsi :

Niveau	Facteurs préjudiciables	Facteurs favorables
Ressources psychiques individuelles	Peu d'estime de soi Immaturité cognitive et/ou émotionnelle Difficultés à communiquer Maladie, consommation de substances	Estime de soi, confiance Aptitude à résoudre les problèmes et à surmonter le stress ou l'adversité Bonne santé/forme physique
Contexte social	Solitude, deuil Négligence, conflit familial Maltraitance/violence Faible revenu et pauvreté Difficultés ou échec scolaire Tension au travail, chômage	Soutien social de la famille et des amis Bonne interaction parents, famille Sécurité physique et sûreté Réussite scolaire Satisfaction et réussite professionnelle
Facteurs environnementaux	Accès difficile aux services de base Injustice et discrimination Inégalités sociales Situation de guerre ou de catastrophe	Égalité dans l'accès aux services de base Justice sociale, tolérance, intégration Égalité sociale Sécurité physique et sûreté

Contact presse :

Sarah RHARASSE - 02 54 70 59 94 - sarah.rharasse@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





Programme de la soirée débat

Les débats auront lieu en soirée de 18 h 30 à 21 h 30 selon le programme prévisionnel suivant :

- 18h30 : Ouverture de la soirée par Madame Fromont, Maire adjointe aux affaires sociales, à la famille, au handicap et au logement à la Ville de Chartres, ainsi que Monsieur Damie, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre,
- 19h : Projection du film « les voix de ma sœur » de Cécile Philippin,
- 20h : Débat avec le public sous forme de table ronde, en présence d'intervenants de la santé mentale (réalisatrice du film, psychiatre, infirmière, aidant proche), animé par un Laurent GAROFALO, journaliste,
- 21h : Clôture de la soirée par Jean-Michel Monguillon, Président de la délégation départementale d'Eure-et-Loir de la Mutualité Française Centre.

Le débat, organisé sous forme d'une table ronde, permettra aux personnes du grand public de poser leurs questions, et d'obtenir des éléments de réponse en présence de spécialistes de la santé mentale.

Les débats se feront en présence :

- Cécile PHILIPPIN, réalisatrice du film,
- François MAYEUX, aidant proche et membre de l'UNAFAM 28 (L'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques),
- Jocelyne LAURENT, infirmière au CMP du CH Henri Ey,
- Dr Pierre STEHLE, psychiatre au CH Henri Ey.

Un film pour déstigmatiser la santé mentale :

A Chartres, un film original sera proposé.

« Les voix de ma sœur »

Un film de Cécile Philippin avec la collaboration d'Irène Philippin d'une durée de 49 minutes.

Comment vivre avec une schizophrénie ?

Comment en parler ? Comment gérer le lien avec les soignants, avec la famille, avec les autres ?

Les voix de ma sœur est un portrait et un témoignage.

Il prend la forme d'un journal intime à plusieurs voix : celle d'une patiente, décrivant sa pathologie avec lucidité, celle de sa famille, combattant la culpabilité et le déni et celles enfin de ses soignants.

Ce document a vocation de dé-stigmatisation des personnes souffrant de troubles schizophréniques et de sensibilisation des familles et des soignants.

Contact presse :

Sarah RHARASSE - 02 54 70 59 94 - sarah.rharasse@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr



A propos de la Mutualité Française Centre

La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) est le premier mouvement social de France : plus d'une personne sur deux est mutualiste. Elle fédère la quasi-totalité des mutuelles santé. Son rôle est de représenter les mutuelles et de défendre leurs intérêts collectifs. Elle est force de proposition dans les grands dossiers du système de santé.

Au niveau régional, la Mutualité Française Centre (MFC) a pour mission de représenter le mouvement mutualiste auprès des partenaires et des instances régionales de santé. Elle représente plus de 200 mutuelles, plus de 720 000 adhérents soit près de 1,5 million de personnes protégées. Acteur de l'économie sociale et solidaire, elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé publiques locales, régionales et nationales.

La Mutualité Française Centre dispose d'un réseau d'élus militants, d'une équipe composée de salariés formés en ingénierie de projets en santé publique.

Par ailleurs, ce pôle est renforcé par les compétences techniques des 1 500 salariés des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (réseaux sanitaires, social, médico-social).

Le Service Prévention et Promotion de la Santé :

Le Service Prévention et Promotion de la Santé de la Mutualité Française Centre intervient sur l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Il inscrit ses programmes de promotion de la santé dans les plans régionaux de santé.

Les activités sont notamment menées dans le cadre de Priorité Santé Mutualiste et orientées par les priorités de la FNMF et les administrations régionales de santé, dont le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé du Centre.

Les financements croisent les ressources mutualistes régionales, nationales (Fonds National Prévention de la FNMF) ainsi que des ressources publiques et privées.

La Mutualité Française Centre s'est engagée depuis 2011 dans une démarche qualité tournée vers ses clients et leurs satisfactions. Le premier pas dans cette démarche fut l'utilisation du guide de l'INPES « Améliorer la qualité de vos actions en Promotion de la santé », outil reconnu et utilisé par de nombreuses UR. Capitalisant sur cette bonne appréhension de la culture qualité par les équipes, la Mutualité Française Centre a entrepris d'obtenir une certification de ses pratiques par organisme indépendant.

L'obtention de la certification ISO 9001 en mars 2014, accordée par SOCOTEC Certification, atteste de l'efficacité des processus mis en œuvre par la MFC. Elle démontre son aptitude à proposer des actions (formations, conférences-débats, ateliers, groupes de travail) de qualité et confirme sa volonté de recherche d'amélioration continue.

La MFC devient ainsi la première UR à obtenir un label qualité externe pour ses activités de prévention.



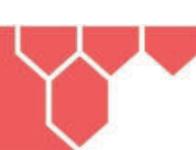
Contact presse :

Sarah RHARASSE - 02 54 70 59 94 - sarah.rharasse@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





A propos de l'Agence Régionale de Santé Centre

Créée au 1er avril 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi "Hôpital Patients Santé Territoires" du 21 juillet 2009 (article 118), l'ARS du Centre est dirigée par un Directeur général nommé en Conseil des Ministres.

L'Agence Régionale de Santé du Centre a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Son champ d'intervention propose ainsi une approche globale, cohérente et transversale de la santé. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Etablissement public autonome au niveau administratif et financier, elle assure une véritable coordination entre les services de l'Etat et ceux de l'Assurance Maladie en regroupant d'anciennes structures ou entités œuvrant dans les domaines de la santé publique et de l'organisation des soins :

- la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS),
- les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
- l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH),
- l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM),
- le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP),
- la Mission Régionale de Santé (MRS) en totalité,

et une partie des missions de :

- la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM),
- la Direction Régionale du Service Médical (DRSM),
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- le Régime Social des Indépendants (RSI).

L'ARS dispose de délégations territoriales dans chacun de ses départements. Cette organisation ancrée dans les territoires assure une action au plus près des besoins de la population.

L'organisation garantit la transparence et la transversalité pour s'adapter aux enjeux de la santé. Les instances de l'Agence Régionale de Santé, assurent la coordination des politiques de santé et la concertation avec les acteurs et les représentants des usagers.

Contact presse :

Sarah RHARASSE - 02 54 70 59 94 - sarah.rharasse@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





A propos de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Lieu de concertation sur les questions de santé, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), est un organisme consultatif placé auprès du Ministre chargé de la Santé. Elle permet aux acteurs du système de santé, d'exprimer leurs points de vue sur les politiques de santé, relaie les demandes et les besoins de la population, et favorise le dialogue entre les usagers, les professionnels, les autres acteurs et les responsables politiques.

Elle exerce trois missions :

- formuler des avis sur l'amélioration du système de santé, en particulier sur :
 - le projet de loi définissant les finalités et priorités de la politique de santé ;
 - les finalités et axes stratégiques de la politique nationale de santé ;
 - les plans et programmes nationaux de santé ;

Elle peut aussi s'autosaisir de toute question qu'elle estime nécessaire de porter à la connaissance du ministre.

- élaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé, élargi au champ médico-social mais aussi à « l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social » ; ce rapport est élaboré sur la base des rapports des Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (C.R.S.A.) ;
- contribuer à l'organisation de débats publics sur les questions de santé.

La Conférence nationale de santé est composée de 120 membres titulaires (et 120 suppléant-e-s) représentant la communauté des acteurs de santé, incluant désormais les acteurs du secteur médico-social.

La CRSA, contribue à l'organisation de débats publics sur les questions de santé dont elle peut se saisir ou être saisie. Au cours de sa mandature 2006-2010, elle a ainsi participé à l'organisation de trois débats relatifs au respect et à la promotion des droits des usagers, à l'égal accès aux soins de premier recours et à l'utilisation des données de santé.

Contact presse :

Sarah RHARASSE - 02 54 70 59 94 - sarah.rharasse@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr

